



Villejust Informations

A la Une ...

UNE BELLE RENTREE SCOLAIRE SOUS LE SIGNE DU SOLEIL



Ce 2 septembre ce sont tous les enfants scolarisés à Villejust qui ont pu faire leur rentrée dans la joie et la bonne humeur à l'école maternelle « Les Tilleuls » et l'école élémentaire « Jeanne Chanson ».

Ils ont pu découvrir leurs écoles et leurs classes après un grand nettoyage d'été et des aménagements effectués par les services municipaux pour permettre que cette nouvelle année scolaire débute dans les meilleures conditions.

Ce sont trois classes de maternelles et six classes d'élémentaires qui vont rythmer le quotidien des plus jeunes Villejustiens.

Cette rentrée est également un moment de nouveautés, puisque dès le 2 septembre se sont mis en place les nouveaux rythmes scolaires, introduisant des cours le mercredi matin, un temps scolaire réduit les autres jours de la semaine et l'apparition de Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) à l'issue des cours. C'est ainsi que par petits groupes les enfants pourront découvrir des activités variées, encadrés par des intervenants spécialisés et l'équipe d'animateurs de la commune, tout au long de l'année, tels que du théâtre, des ateliers artistiques graphiques et musicaux, de l'éveil numérique, de la magie et bien d'autres encore...

Nous souhaitons donc à tous les élèves de Villejust, ainsi qu'à leurs parents, aux enseignants et à tous les agents municipaux qui oeuvrent tous les jours à leur service que ce soit dans les classes, les activités, la garderie ou la cantine, une riche et heureuse année scolaire dans nos belles écoles.

La Municipalité.



Dans ce numéro

Infos administratives	2 à 5
Cadre de vie	6
Associations, Loisirs	7 à 11
Infos pratiques	12

CARTE SCOL'R



Les imprimés de demande de carte de transport scolaire pour l'école maternelle « Les Tilleuls », l'école élémentaire « Jeanne CHANSON », le collège « Jules VERNE » et le lycée « Henri POINCARÉ » sont téléchargeables sur notre site Internet www.mairie-villejust.fr et disponibles également en mairie.

Il est rappelé que ces imprimés, une fois complétés et signés, doivent être tamponnés par le Chef d'établissement d'accueil de votre(vos) enfant(s) avant la fermeture de l'établissement et **déposés ensuite au service scolaire de la mairie (organisateur local) et non au Conseil Général.**

La participation familiale par élève pour 2014-2015 s'élève à **111 €**.
La subvention municipale pour l'année 2014-2015 est de **80 € par enfant**.

Les pièces nécessaires, afin de bénéficier de cette subvention, devront être déposées **avant le 16 novembre 2014**, à savoir :

- . photocopie de la carte SCOL'R 2014-2015
- . RIB

A PARTIR DU 17 NOVEMBRE 2014, PLUS AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE.



TRANSPORTS SCOLAIRES



Suite à une erreur sur le flyer du Conseil Général, retrouvez tous les horaires de ramassage scolaire sur notre site internet www.mairie-villejust.fr, pour les établissements suivants :

- Ecole maternelle « Les Tilleuls » et école élémentaire « Jeanne Chanson »
- Collège Jules Verne
- Lycée Henri Poincaré

RAPPEL :

Les imprimés de demande de carte de transport scolaire pour l'école maternelle, l'école primaire, le collège Jules Verne et le lycée Henri Poincaré sont téléchargeables également sur notre site et disponible en mairie.

CARTE IMAGINE'R ET OPTILE



La municipalité participe aux frais de la Carte Imagine'R et Optile des lycéens (de la 2^{nde} à la terminale et BEP/CAP).

Pour 2014/2015, la subvention municipale est de **70€**.

Les personnes concernées peuvent s'adresser au service scolaire au **01.69.31.74.42**.

Les pièces nécessaires, afin de bénéficier de cette subvention devront être déposées **avant le 16 novembre 2014 :**

- . photocopie de la carte Imagine'R ou Optile
- . certificat de scolarité
- . RIB
- . photocopie du courrier qui accompagne la carte

A PARTIR DU 17 NOVEMBRE 2014, PLUS AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE.



■ Informations administratives

ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE (ARS)

Vous êtes allocataire, vous remplissez les conditions requises et vous avez déclaré vos revenus : **l'ARS est automatiquement versée sur votre compte à compter du 19 août 2014 pour les enfants de 6 à 16 ans.**

Le montant de l'ARS est modulable en fonction de l'âge de l'enfant (6-10 ans : 362,63 €, 11-14 ans : 382,64 €, 14-18 ans : 395,90 €).

Les ressources de l'année 2012 ne doivent pas dépasser les plafonds applicables, à savoir, 24 137 € pour 1 enfant, 29 707 € pour 2 enfants, 35 277 € pour 3 enfants + 5570 par enfant supplémentaire.

Lorsque les revenus dépassent de peu le plafond applicable, vous recevrez une allocation de rentrée scolaire réduite, calculée en fonction de vos revenus.

Si votre enfant, apprenti ou étudiant salarié, poursuit sa formation, vous devez renvoyer à la CAF l'attestation papier qu'elle vous aura adressée à la fin du mois d'août. En revanche, si cette scolarité débute en septembre, il conviendra de nous transmettre une déclaration sur l'honneur papier avec pièce justificative (contrat d'apprentissage ou contrat de travail).

Vous avez 1 seul enfant à charge, vous ne percevez aucune prestation de votre CAF et vos revenus ne dépassent pas le plafond indiqué : vous pouvez prétendre à l'ARS. Pour formuler votre demande, des fiches de « demande d'Allocation de Rentrée Scolaire 2014 » sont à votre disposition sur les pages locales du www.caf.fr.

AIDE AU LOGEMENT ETUDIANT (ALE)

Vous êtes étudiant et vous préparez votre emménagement ? Cette année vos démarches de demande d'aide au logement sont simplifiées : pas besoin de se déplacer à la Caf, tout se fait en ligne sur www.caf.fr !

Si vous êtes hébergé chez un bailleur particulier, vous n'avez plus d'attestation de loyer ni d'autres documents à envoyer, même si vous n'êtes pas encore allocataire : à partir de cette année, vous pouvez saisir en une dizaine de minutes l'ensemble des informations nécessaires au calcul de votre droit sur www.caf.fr.

Une question sur l'aide au logement étudiant ?

Contactez-nous sur notre [page Facebook](#) ou au **0810 29 29 29** (du lundi au vendredi, de 9h à 16h30, coût d'un appel local depuis un poste fixe).



TICKET LOISIRS JEUNES (TLJ) pour les jeunes de 6 à 15 ans

Le TLJ est une aide financière individuelle accordée sous conditions de ressources et réservée aux familles allocataires essonniennes, destinée à compenser les frais d'inscription de leurs enfants et adolescents à une activité durant l'année 2014-2015. Ouvrent droit au bénéfice du Ticket Loisirs Jeunes les activités suivantes :

- les inscriptions en Accueil de Loisirs
- les activités culturelles, sportives ou artistiques

Le montant est forfaitaire et couvre l'adhésion, l'assurance, les activités et l'équipement.

En 2014, le TLJ est compris entre 27 et 102 €, selon le quotient familial.

Le quotient familial est calculé lors de l'émission du TLJ, sur la base des ressources 2012.

Le ticket est adressé automatiquement aux familles essonniennes bénéficiaires dont les enfants sont nés entre le 1^{er} janvier 1999 et le 31 décembre 2008.

Le principe d'utilisation du ticket est toujours aussi simple : il suffit d'inscrire son enfant dans une structure de loisirs à but non lucratif (rattachée à une fédération ou agréée), de s'acquitter des frais d'inscription et de retourner à la CAF l'attestation d'inscription **avant le 31 octobre 2014**. La caisse verse directement à la famille, par virement sur le compte habituel, la somme qui lui est due.

Un dépliant destiné à informer les bénéficiaires sur les démarches à suivre est à disposition sur les pages locales essonniennes du site www.caf.fr et dans les lieux d'accueil de la CAF.

Pour en savoir plus :

Aide et conseil technique pour les interventions financières

Tél. : 01 69 26 85 40 ou
01 69 26 85 60



COMMUNIQUE

INONDATIONS SUITE A L'ORAGE DU 27 AU 28 JUILLET

Dans la nuit du dimanche 27 au lundi 28 juillet dernier, un violent orage, avec de fortes pluies inhabituelles, s'est abattu sur l'ensemble du territoire communal, avec une intensité particulière entre 00h45 et 2h30.

Cet épisode orageux a engendré des inondations chez de nombreux habitants ainsi que dans les entreprises situées sur le Parc d'Activités de Courtaboeuf qui ont subi d'importants dégâts.

Compte tenu de l'intensité inhabituelle de cet orage et des dégâts occasionnés, la commune de VILLEJUST a déposé une demande de Reconnaissance de l'Etat de Catastrophe Naturelle auprès des services de la Préfecture.

La municipalité reviendra vers vous pour vous informer de la suite donnée à cette demande.

Le service Urbanisme reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires relatives à cette affaire.

Contact : Service Urbanisme
Joëlle CLEM ☎ 01 69 31 74 45



OCTOBRE ROSE 2014

MOBILISONS-NOUS CONTRE LE CANCER DU SEIN



L'ADMC 91 (*Association pour le Dépistage des Maladies Cancéreuses de l'Essonne*) invite tous les 2 ans par courrier les femmes de 50 à 74 ans à réaliser une mammographie de dépistage du cancer du sein.

L'examen comprend un examen clinique des seins et une mammographie, pris en charge à 100% par les caisses d'assurance maladie sans avance de frais.

Dans 93% des cas, la mammographie est normale. Elle est systématiquement relue à l'ADMC 91 par un second radiologue spécialement formé. Environ 9% des cancers sont dépistés à la deuxième lecture.

Il est important de faire une mammographie tous les 2 ans.

Dans 7% des cas, une anomalie est identifiée. Cela ne signifie pas que c'est un cancer, dans le plupart des cas, l'anomalie est bénigne. Pour en identifier l'origine, le radiologue peut proposer des examens complémentaires. Ces examens sont pris en charge dans les conditions habituelles de remboursement par les caisses d'assurance maladie.

Détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut non seulement être guéri dans neuf cas sur dix, mais aussi être soigné par des traitements moins lourds.

Pour plus de renseignements, consulter le site internet de l'ADMC 91 à l'adresse suivante : www.admc91.org ou contactez-nous par téléphone au 01 64 90 52 12 ou par mail à l'adresse : sein@adm91.org





A VOS IDEES... PRETS ?... REDIGEZ !

europ'essonne

Europ'Essonne en partenariat avec l'Agence pour l'Economie en Essonne, organise le **1^{er} concours d'idées à la création d'entreprise** sur tout le territoire du **15 septembre au 31 octobre 2014**.

Vous habitez sur le territoire d'Europ'Essonne ? Vous avez plus de 16 ans ? Vous avez une idée géniale, un concept novateur ?

Ce concours est fait pour vous !

Les 5 lauréats recevront des tablettes numériques lors d'une remise de prix, devant l'ensemble des élus d'Europ'Essonne en novembre prochain.

Inscrivez-vous vite sur les sites www.europessonne.fr ou www.essonne-developpement.com. Informations au **01.69.09.45.64**.

Le dossier de participation sera téléchargeable dès le **15 septembre 2014** et sera à remettre **avant le 31 octobre 2014** dans les lieux indiqués.



L'ESPACE INFO ENERGIE



CONSEILS GRATUITS
ET INDEPENDANTS
POUR ECONOMISER
L'ENERGIE

L'ESPACE INFO ENERGIE
d'EUROP'ESSONNE
vous accompagne dans vos
projets de rénovation thermique

Retrouvez les dates des
permanences et des
balades thermographiques
Automne-Hiver 2014/2015

Les Balades Thermographiques

Sous réserves de conditions météorologiques adéquates

+ de 250 personnes ont déjà pu profiter de ces balades, pourquoi pas vous ?

L'objectif de ces balades est de réaliser des photographies à infrarouge de votre habitation afin d'observer les déperditions de chaleur.

Les prises de vues et leur analyse qui vous seront présentées, permettent au Conseiller Info Energie de vous proposer des solutions pour améliorer la performance énergétique de votre habitation.

VILLEJUST

Samedi 6 décembre - de 8h15 à 11h15
Rendez-vous à la mairie

Contact pour inscription et informations :
01 69 31 74 46 - urbanisme@mairie-villejust.fr

Des permanences plus proches de vous
Inscriptions obligatoires pour les permanences au
01 69 31 74 46 - urbanisme@mairie-villejust.fr

VILLEJUST

Samedi 20 septembre - de 9h00 à 12h00
Samedi 15 novembre - de 9h00 à 12h00
En mairie



Toutes les informations sur
www.europessonne.fr

PERMANENCE TELEPHONIQUE
Renseignements auprès des Conseillers Info Energie :
Paul SAUVAGE et Steffie KERZULEC
Tous les jours sauf le mardi - 01 69 56 50 33 ou eie@solicités.org



FÊTE DE LA RECUP' – EDITION 2014



Dans le cadre des journées du patrimoine et fort des éditions précédentes, avec des records en 2013 de près de 3000 visiteurs et 80 exposants, le **SIOM de la Vallée de Chevreuse** organise à nouveau la **fête de la récup'** le **dimanche 21 septembre 2014 de 8h30 à 18h**.

Au programme :

- .un vide-grenier composé exclusivement de particulier
- .des visites guidées de l'unité de valorisation énergétique du SIOM
- .un village entièrement dédié aux différentes formes du réemploi (vêtements, bijoux, ...)
- .des stands de restauration
- .des stands d'animation

Pour tout renseignement, contacter le SIOM au 01.64.53.30.00 ou com@siom.fr.

Pour les informations relatives aux exposants, télécharger le règlement et bulletin d'inscription sur le site www.siom.fr, rubrique Fête de la Récup' Edition 2014.



FORMATION COMPOSTAGE



Et si vous réduisiez vos déchets grâce au compostage ?

30% de nos ordures ménagères sont des déchets fermentescibles, c'est-à-dire des déchets composés de matières organiques biodégradables comme les épluchures de fruits et légumes, le marc de café, les coquilles d'œufs ou encore le carton,

Pourquoi ne pas en faire du compost 100% naturel et gratuit ?

Comment ?

Le SIOM en partenariat avec la mairie de VILLEJUST, organise, tout au long de l'année des formations compostage à l'issue desquelles vous récupérez un composteur ou un lombricomposteur (pour les personnes vivant en appartement ou ayant un petit jardin).

Combien ça coûte ?

Les formations sont gratuites. A l'issue des formations, le SIOM demande seulement une participation financière de 15€ pour le composteur de 400 litres ou le lombricomposteur et de 20€ pour le composteur de 800 litres.

Est-ce difficile ?

Le compostage est à la portée de chacun et le SIOM vous propose également un accompagnement et un suivi personnalisé afin de garantir le succès de votre démarche.

Quand ?

Les prochaines dates de formations d'une durée moyenne d'1 heure sont consultables sur le site www.siom.fr - Inscrivez-vous dès maintenant par mail à prevention@siom.fr ou au 01 64 53 30 22

FÊTE DU VILLAGE/FORUM DES ASSOCIATIONS

Retrouvez-nous le **samedi 13 septembre 2014**.

La Fête du Village sera associée au Forum des Associations, comme l'an passé, **au Parc des 2 Lacs**.

Vous retrouverez l'ensemble des associations de Villejust.

Nombreuses animations, nombreux stands, dîner-dansant et feu d'artifice combleront cette journée.

Voir le programme distribué avec le Villejust Informations n°405 du mois d'août ou sur notre site internet.



AÉROPORTS DE PARIS – MAISON DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EXPOSITION PLANTES MELLIFÈRES DE NOS RÉGIONS

Qui de l'œuf ou de la poule ?
Qui de l'abeille ou de la plante a choisi l'une ou l'autre ?
Les analyses courent, sans chance de réponses probantes et étayées...

Jusqu'au 18 septembre, l'exposition vous conduira à découvrir des observations surprenantes ; par exemple, les biologistes affirment que sur certains pétales de fleurs, des dessins nectarifères, quasi invisibles à l'œil, le nôtre, guident les pollinisateurs vers leur nourriture, nectar ou pollen !

Les jardins qui, par définition, résultent de notre réflexion, sont « d'agrément », « anglais », « à la française »..., « potagers »..., mais aussi à caractère « biologique », et dans ce cas, une réflexion profonde les dessine, car ils relèvent d'un but précis.

Renseignements au 01 49 75 90 70 – Entrée et parking gratuits

Maison de l'Environnement et du Développement Durable de l'aéroport Paris-Orly, face au n°73 Avenue Jean-Pierre Bénard
91200 ATHIS-MONS



ANCIENS COMBATTANTS - CONCOURS DE BELOTE



L'association des Anciens Combattants de VILLEJUST

organise à la petite salle des 2 Lacs
un concours amical de belote

ouvert à tous

LE SAMEDI 15 NOVEMBRE 2014

Début du tournoi à 14h00

Fin du tournoi à 19h00



Remise des récompenses qui sera suivie d'un apéritif dînatoire
(Voir bulletin d'inscription au dos)



Le nouveau spectacle des Zicos !

Encore une cinquantaine de jours avant de découvrir le spectacle « Les Zicos mènent la danse », l'édition 2014 de Zicorama.

Les concerts auront lieu à Villebon-sur-Yvette au Centre Culturel Jacques Brel. 30 artistes et 10 musiciens présenteront des reprises de chansons célèbres dans des mises en scène originales et inédites !

Un décor de cabaret succédera à un studio de radio à titre d'exemple, le public pourra entendre des chansons de Patricia Kaas, Zaz, Bruno Mars, Jacques Brel, Eddy Mitchell, Stromae ou encore Jean-Jacques Goldman...

Vous pouvez réserver vos places dès à présent en appelant au **01 76 91 60 55**

LES CONCERTS AURONT LIEU :

Vendredi 10 octobre à 21h
Samedi 11 octobre à 15h et 20h30
Lundi 13 octobre à 20h30
Mardi 14 octobre à 20h30



Toutes les infos sur le site www.zicosite.fr

D'ici là vous retrouverez la troupe des zicos lors de la Fête du Village, le 13 septembre prochain !

Merci à tous !

BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS DE BELOTE - ANCIENS COMBATTANTS DE VILLEJUST

TARIFS

Tournoi 15€ x = €

INSCRIPTION

Nom :
Prénom :
Tél. :



Bulletin à faire parvenir avec le règlement correspondant par chèque à l'ordre de ACPG/CATM
au plus tard le **lundi 10 novembre 2014** à :

. Mme ANDRE Jacqueline	8 rue de la Plante des Roches 91140 Villebon-s/Yvette	Tél. : 01 60 14 70 97
. M. CONCORDIA Sauveur	6 chemin du Bois des Vignes 91140 Villejust	Tél. : 01 60 10 73 07
. Mme TOROSANI	12 Bis rue des Pavillons 91140 Villejust	Tél. : 01 60 14 83 28
. M. DUPUIS Michel	10 Grande Rue - La Poitevine 91140 Villejust	Tél. : 01 69 31 04 37

THÉÂTRE DE LONGJUMEAU – Partenariat avec Villejust



Villejust est partenaire du Théâtre de Longjumeau !

THÉÂTRE DE LONGJUMEAU

DIRECTION JACK-HENRI SOUMÈRE



2014
2015

VOCA PEOPLE
ALADIN
BOLLYWOOD EXPRESS
CARMEN DANSE
CLAUDIA TAGBO
DANI LARY
FABRICE ÉBOUÉ
GRAND CORPS MALADE
GRÉGOIRE
JEFF PANACLOC
JEAN-LOUIS AUBERT
TAL
MICHEL LEEB
MALIK BENTALHA
LE PLACARD
MISS CARPENTER
MURIEL ROBIN
¡OLÉ! FLAMENCO
JOSIANE BALASKO
RÉFÉRENCES 80
LE LAC DES CYGNES
TAP FACTORY
JE PRÉFÈRE QU'ON RESTE AMIS
ZAZ
ZORRO
...



01 69 09 09 09

www.theatre-longjumeau.com

Nous vous rappelons que Villejust fait dorénavant partie des villes partenaires du Théâtre de Longjumeau. A ce titre, les habitants de la commune bénéficient toute l'année du tarif réduit au Théâtre pour tous les spectacles (le tarif réduit est accordé dans la limite de deux places par spectacle), ainsi que d'une priorité de réservation avant l'ouverture officielle.

N'hésitez pas à consulter le programme en ligne sur www.theatre-longjumeau.com.

ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES THÉÂTRE



Horaires :

Théâtre enfants

Suite à la réforme des rythmes scolaires les deux cours du mercredi matin seront reportés au mercredi après midi :

	<u>soit :</u>
	Mercredi de 14h00 à 15h30
Ou	Mercredi de 15h30 à 17h00
	<u>soit</u>
	Mercredi de 15h30 à 17h00
Ou	Mercredi de 17h00 à 18h30

Ces horaires seront définis au moment des inscriptions, en concertation avec les parents et les autres associations.

Théâtre pré-adolescents

	Lundi de 18h00 à 20h00
Ou	Mardi de 18h00 à 20h00

Théâtre adolescents

	Mercredi de 18h30 à 20h30
Ou	Jeudi de 18h00 à 20h00

Théâtre adultes

Mardi de 20h00 à 22h00

Atelier spectacle

Lundi de 20h00 à 22h00

Techniques abordées : Jeux d'expression, improvisations, diction, concentration, voix, émotions, mémoire... Présentation d'un spectacle en fin d'année.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les cours, visitez le site du « Théâtre Qui Parle aux Yeux » : www.theatre-quiparlauxyeux.com ou contactez Marie-Astrid au 06 82 97 55 70.

Afin de satisfaire toutes les demandes, nous vous invitons à vous inscrire dès maintenant aux différents ateliers théâtre.

Bonne rentrée à tous,

Marie-Astrid.



ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES



ATELIER DESSIN

Pour une approche ludique des Arts Plastiques, l'Espace Communal des Coudrayes vous propose un cours de dessin alliant la convivialité au sérieux des techniques diverses qui seront abordées tout au long de l'année : crayon, encre, aquarelle, ...

Horaires :

Le mercredi

De 16h00 à 18h00

De 18h00 à 20h00



ATELIER POTERIE

La magie de la terre pour créer tout un monde du bout de ses dix doigts, dans une ambiance bon enfant.

Vous découvrirez les métamorphoses de l'argile et la richesse de l'émail. Seront abordées au fil de l'année les principales techniques : ronde-bosse, colombins et plaques.

Horaires :

Le samedi

De 14h00 à 16h00



RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 15 septembre

Lundi 22 septembre

Lundi 29 septembre

Limours

animateur à prévoir
avec Karen
avec Michèle

Départ : Mairie de Nozay à 13h45 tous les lundis

Pour tout renseignement, veuillez contacter Michèle JOUBIN au 06 62 59 84 34.



D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site www.randulis.com

Associations

Pour la parution du n°407, les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le **22 septembre 2014**

Ramassage des encombrants

Vendredi 12 septembre 2014

Vendredi 10 octobre 2014

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet : www.mairie-villejust.fr
Rubrique Ville pratique



Bureau Municipal

Serge PLUMERAND	Maire	
Igor TRICKOVSKI	1 ^{er} Adjoint	Affaires Générales, Sécurité, Démocratie Locale, Culture
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2 ^{ème} Adjointe	Finances, Affaires Scolaires et Péricolaires
Didier MEZIERES	3 ^{ème} Adjoint	Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux
Estelle QUADJOVIE	4 ^{ème} Adjointe	Communication, Information, Jeunesse
Sauveur CONCORDIA	5 ^{ème} Adjoint	Environnement, Développement Durable, Entretien du Patrimoine

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :
Cécile FERNANDES - Secrétaire de cabinet- 01 69 31 74 41
Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil - CNI - sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales - Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Mercredi :	de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
<u>Attention</u> , fermeture le mercredi	
Urbanisme	01.69.31.74.46
Ouvert du lundi au vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82



Conception et rédaction :
Liliane GASPARIK
Contact :
gasparik.liliane@mairie-villejust.fr